



Mot de la Mairesse

Lundi le 3 août 2015 avait lieu la séance régulière du conseil. Voici un compte rendu des principales décisions qui ont été prises par le conseil :

- Nous avons adopté une résolution pour les services professionnels d'ingénierie afin de compléter le dossier pour l'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées aux étangs aérés.
- Nous avons approuvé les nouveaux emplacements des boîtes postales sur le territoire de la municipalité.
- Nous avons l'obligation de tenir un registre des isolants calorifuges et des flocages (amiante) présents dans les bâtiments de la municipalité.
- Le conseil de la municipalité d'Ascot Corner a adopté une résolution concernant une future ligne électrique, voici un extrait de la résolution :

CONSIDÉRANT QUE c'est la FQM qui négocie avec Hydro-Québec au nom des municipalités pour l'indemnisation que Hydro-Québec donne aux municipalités lorsqu'il y a construction d'une nouvelle ligne électrique;

CONSIDÉRANT QUE c'est en 2015 qu'une nouvelle négociation doit avoir lieu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner demande à la FQM de négocier en fonction des pertes de revenu de taxes foncières estimées pour les années futures (perte de nouvelle construction dans le milieu urbain et rural comparativement au milieu agricole), de la pollution visuelle qu'une ligne électrique occasionne lorsqu'elle traverse dans le milieu urbain d'une municipalité, sur une base de richesse foncière taxable annuellement et non seulement basé sur un pourcentage du coût de construction de la ligne par le nombre de kilomètres de la ligne dans la municipalité.

- Un règlement d'emprunt pour la réfection de la chaussée du chemin Biron a été adopté et les démarches se poursuivent pour que la réfection soit faite cet automne.

- Un premier projet de modification du règlement de zonage a été déposé demandant l'ajout d'un usage dans la zone RU-2 « usage – carrière » « RU-2 secteur chemin des sables », les gens concernés par cette modification au règlement de zonage seront contactés par courrier pour les informer et les inviter à une soirée de consultation qui se tiendra au cours des prochaines semaines.

- Mercredi le 2 septembre 2015 à 19 h aura lieu au bureau de la MRC à Cookshire, une consultation publique sur l'approbation du nouveau schéma de couverture de risque incendie.

Nathalie Bresse, mairesse